



# CODE DÉONTOLOGIQUE

## COACH EN DÉVELOPPEMENT PERSONNEL

### ADHÉSION

En tant que professionnel du coaching, conformément aux règles du code de déontologie établi par Zen Touch, je reconnais et accepte d'honorer mes obligations éthiques et juridiques envers mes clients, les commanditaires, mes collègues et envers le public en général. En cas de violation d'une partie quelconque du Code de déontologie de l'ICF décrit ci-après, j'accepte que l'ICF ou tout autre organisme de réglementation, puisse m'en tenir responsable. En outre, j'accepte que ma responsabilité pour toute infraction puisse inclure des sanctions, telles qu'une obligation de formation complémentaire de coaching ou toute autre formation, ou bien la perte de mon statut d'adhérent au code déontologique.

Je soussigné(e) (nom-prénom) .....

.....

Né(e) le : .....

A : .....

Demeurant : .....

.....

.....

Adhère au code déontologique des coachs (ICF) afin d'exercer ma profession dans le respect des conditions éthiques et réglementaires en vigueur.

Le : .....

A : .....

Signature :

# CODE DÉONTOLOGIQUE

## COACH EN DÉVELOPPEMENT PERSONNEL

### 1. INTRODUCTION

Le Code de déontologie Zen Touch décrit les valeurs fondamentales du coaching en développement personnel, que les principes éthiques et les normes de comportement éthique pour tous les professionnels de coaching (voir les définitions). Le respect de ces normes éthiques de comportement est la première des compétences clés de coaching (Compétences clés).

Cela veut dire « Fait preuve d'éthique dans sa pratique »

Définition : « Comprend et applique de façon cohérente l'éthique et les normes du coaching. »

Le code de déontologie sert à défendre l'intégrité de la profession de coaching dans le monde entier en :

- Établissant des normes de conduite conformes aux valeurs fondamentales et aux principes éthiques du coaching
- Guidant la réflexion éthique, l'enseignement et la prise de décisions
- Déterminant et préservant les normes des coachs à travers le processus de Contrôle de Conduite Éthique (Ethical Conduct Review ECR)
- Fournissant les bases de la formation à l'éthique

Le Code de déontologie de Zen Touch s'applique lorsque les professionnels de coaching formés par Zen Touch font état de leur adhésion à ce code, dans tout type d'interaction liée au coaching. Et cela, quelle que soit la façon dont la relation de coaching (voir les définitions) a été établie. Ce Code énonce les obligations éthiques des professionnels de coaching dans leurs différents rôles de coach, superviseur de coach, mentor coach, coach formateur ou en formation (voir définitions).

Travailler de façon éthique amène inévitablement les coachs à faire face à des situations demandant de répondre à des questions imprévues, de résoudre un dilemme ou des problèmes.

Ce Code de déontologie vise à soutenir les professionnels tenus à son respect en les orientant vers l'ensemble de facteurs éthiques qu'il peut être nécessaire de prendre en compte, et en les aidant à identifier les différentes façons d'aborder le comportement éthique.

Les professionnels de coaching qui s'engagent à respecter le Code de déontologie déploient tous leurs efforts pour être des individus éthiques, même si cela implique de prendre des décisions difficiles ou d'agir avec courage.

### 2. DÉFINITIONS CLÉS

- « Client » – la personne ou l'équipe / le groupe coaché, le coach mentoré ou supervisé, ou le coach ou étudiant en formation, ou le coaché.
- « Coaching » – établir un partenariat avec les clients dans un processus créatif et stimulant qui les inspire pour leur permettre de maximiser leur potentiel personnel et professionnel.
- « Relation de coaching » : une relation établie par le professionnel de coaching et le(s) client(s) / commanditaire (s) en vertu d'un accord ou d'un contrat définissant les responsabilités et les attentes de chaque partie.
- « Code » – Code de déontologie Zen Touch
- « Confidentialité » – protection de toute information obtenue lors de la mission de coaching, à moins que le consentement à la divulgation ne soit donné.
- « Conflit d'intérêts » – une situation dans laquelle un professionnel de coaching est impliqué dans de multiples intérêts dans lesquels servir un intérêt pourrait aller à l'encontre ou être en conflit avec un autre. Cela peut être de nature financière, personnelle ou autre.
- « Égalité » – une situation dans laquelle toutes les personnes vivent l'expérience de l'inclusion, l'accès

aux ressources et aux opportunités, sans distinction de race, origine ethnique, nationalité, couleur, sexe, orientation sexuelle, identité de genre, âge, religion, statut d'immigré, handicap mental ou physique et tout autre critère de différenciation.

- « Professionnel du coaching » – personnes qui déclarent leur statut et leur activité d'accompagnement, à titre d'exemple, coach, superviseur de coachs, coach mentor, formateur de coachs et étudiant en coaching.
- « Coach interne » – une personne qui est employée dans une organisation et fournit du coaching à temps partiel ou à temps plein aux employés de cette organisation.
- « Commanditaire » – l'entité (y compris ses représentants) qui finance et / ou organise, ou définit les prestations de coaching qui doivent être fournis.
- « Egalité systémique » – égalité des sexes, égalité raciale et autres formes d'égalité institutionnalisées dans l'éthique, les valeurs fondamentales, les politiques, les structures et les cultures des communautés, des organisations, des nations et de la société.
- « Fonctions supports » - toute activité, poste venant en soutien du coach (comptabilité, marketing, communication, commercial...).

### 3. VALEURS FONDAMENTALES ET PRINCIPES ÉTHIQUES

Le Code de déontologie de Zen Touch se base sur les valeurs fondamentales de Zen Touch et les actions qui en découlent. Toutes les valeurs ont le même degré d'importance et se renforcent mutuellement. Ces valeurs sont ambitieuses et doivent servir à comprendre et interpréter les normes. Tous les professionnels de coaching se doivent de mettre en avant et diffuser ces valeurs dans toutes leurs interactions.

### 4. NORMES ÉTHIQUES

Les normes éthiques qui suivent s'appliquent aux activités professionnelles de tout professionnel de coaching Zen Touch :

#### Section I – Responsabilité vis à vis des clients

En tant que professionnel de coaching :

1. J'explique et je m'assure que, avant ou lors de la première réunion, mes clients de coaching et mes commanditaires comprennent la nature et la valeur potentielle du coaching, la nature de la confidentialité et ses limites, les modalités financières et tout autre terme du contrat de coaching.
2. Je définis, avec mes clients et mes commanditaires, un accord / contrat portant sur les rôles, les responsabilités et les droits de toutes les parties concernées avant le début de la prestation de coaching.
3. J'observe les plus stricts niveaux de confidentialité avec toutes les parties, comme convenu ci-dessus. Je connais et accepte de respecter toutes les lois applicables en matière de données personnelles et communications.
4. Je comprends clairement la manière dont les informations sont échangées entre les parties concernées pendant les interactions de coaching.
5. Je comprends clairement, avec les clients et les commanditaires ou les parties prenantes, les conditions dans lesquelles les informations ne seront pas gardées confidentielles (par exemple, activité illégale, si prévu par la loi, suite à une ordonnance judiciaire ou à une assignation à comparaître valide ; risque imminent ou potentiel de danger pour soi-même ou pour les autres, etc.). Si je crois raisonnablement que l'une des circonstances ci-dessus se produit, je pourrais devoir en informer les autorités compétentes.

**6.** En tant que coach interne, je gère les conflits d'intérêts, potentiels ou existants, avec mes clients et commanditaires par des accords de coaching et d'un dialogue continu comprenant la définition des rôles organisationnels, des responsabilités, des relations, des dossiers, la confidentialité et les autres exigences en matière de rapports.

**7.** J'entretiens, garde et détruis tous les dossiers, y compris les fichiers et communications électroniques créés au cours de mes interactions professionnelles, de manière à préserver la confidentialité, la sécurité et la vie privée en conformité avec les lois et accords en vigueur. Pendant la période de coaching, je préserve et protège les données relatives à mon client dans un dossier sécurisé et protégé par un code ou cadenas. De plus, je cherche à utiliser correctement les outils technologiques émergents et en développement qui sont utilisés dans les prestations de coaching (prestations de coaching assisté par la technologie) et à être conscient des différentes normes éthiques qui s'y rattachent.

**8.** Je demeure attentif aux signes d'un changement dans la prestation de coaching. Si tel est le cas, je modifie la prestation ou encourage le (s) client (s) / commanditaire (s) à rechercher un autre coach, un autre professionnel ou une autre ressource.

**9.** Je respecte le droit de toutes les parties de mettre fin à la relation de coaching à tout moment, quelle qu'en soit la raison, pendant le processus de coaching, sous réserve des dispositions du contrat.

**10.** Je suis sensible aux conséquences de la multiplicité des contrats et des relations avec le même client et le même commanditaire simultanément, afin d'éviter les situations de conflit d'intérêts.

**11.** Je connais et je gère activement toute différence de pouvoir ou de statut entre le Client et moi-même qui pourrait être causée par des problèmes culturels, relationnels, psychologiques ou contextuels.

**12.** J'informe mes clients d'éventuelles indemnités et autres avantages dont je pourrais bénéficier pour avoir dirigé mes clients vers des tiers.

**13.** Je garantis une qualité constante du coaching, quel que soit le montant ou la forme de rémunération convenue.

**14.** Je veille à l'état de santé de mon client et veille à l'orienter vers un professionnel de santé. Je respecte ma position de coach et reste à ma place. En aucun cas je ne me positionne comme un professionnel de santé, thérapeute ou psychologue. J'oriente à tout moment mon client vers ces professionnels lorsque c'est nécessaire.

## **Section II – Responsabilité vis-à-vis de la pratique du métier**

En tant que professionnel du coaching :

**15.** Je me conforme au Code de déontologie de Zen Touch dans toutes mes interactions. Si je me rends compte que je commets une possible violation du code de déontologie ou si j'identifie un comportement contraire à l'éthique chez un autre professionnel du coaching, je soulève respectueusement le problème avec les personnes concernées. Si cela ne suffit pas à résoudre le problème, j'en réfère à une autorité officielle (ICF Global, par exemple).

**16.** J'exige que tout le personnel des fonctions supports adhère au Code de déontologie de Zen Touch.

**17.** Je m'engage à l'excellence par le biais d'actions de développement (formation) continu personnel, professionnel et éthique.

**18.** J'ai conscience de mes limites personnelles ou des circonstances susceptibles de me placer en conflit, d'interférer, ou d'altérer mes prestations ou mes relations professionnelles. Je solliciterai un

soutien externe afin de déterminer les mesures à adopter. Si nécessaire, je rechercherai rapidement un appui professionnel pertinent, voire je suspendrai ou terminerai ma prestation de coaching.

**19.** Je résous tout conflit d'intérêts, existant ou potentiel, en abordant le problème avec les parties concernées, en recherchant l'assistance d'un professionnel, ou en suspendant temporairement ou définitivement la relation professionnelle.

### Section III – Responsabilité vis-à-vis du professionnalisme

En tant que professionnel du coaching :

**20.** Je décris avec précision mes diplômes/certificats de coaching, mon niveau de compétence, mon expertise, mon expérience, ma formation.

**21.** Je fais des déclarations verbales et écrites exactes et précises sur ce que je propose en tant que professionnel du coaching, sur le coaching en développement personnel et la valeur potentielle du coaching.

**22.** Je communique et sensibilise ceux qui pourraient avoir besoin d'être informés des responsabilités éthiques définies par ce Code.

**23.** J'assume la responsabilité d'être conscient et de fixer des limites claires, appropriées et adaptées à la culture concernant les interactions, physiques ou autres.

**24.** Je n'ai pas de relation sexuelle ou sentimentale avec le (s) client (s) ou le (s) commanditaire (s). Je veillerai toujours à ce que le niveau d'intimité soit approprié pour la relation de coaching. Je prendrai les mesures qui s'imposent pour résoudre le problème ou résilier l'engagement.

### Section IV – Responsabilité vis-à-vis de la société

En tant que professionnel du coaching :

**25.** J'évite toute discrimination en préservant l'équité et l'égalité dans toutes les activités et les opérations, tout en respectant les règles et les pratiques culturelles locales. Cela comprend, sans être limitatif, la discrimination fondée sur l'âge, la race, l'expression de genre, l'appartenance ethnique, l'orientation sexuelle, la religion, l'origine nationale, un handicap ou statut militaire.

**26.** Je reconnais et respecte les contributions et la propriété intellectuelle d'autrui, réclamant uniquement la propriété de mes propres travaux. Je suis conscient que toute violation de cette règle pourrait m'exposer à un dédommagement demandé en justice par un tiers.

**27.** Je suis honnête et respecte les normes scientifiques reconnues, les directives applicables en la matière et les limites de ma compétence lorsque je conduis ou donne une communication sur une recherche.

**28.** Je suis conscient de l'influence que moi-même et mes clients exerçons sur la société. J'adhère à la philosophie « faire le bien » par opposition à « éviter le mal ».

## 5. L'ENGAGEMENT DÉONTOLOGIQUE DU PROFESSIONNEL ZEN TOUCH

En tant que professionnel du coaching, conformément aux règles du code de déontologie de Zen Touch, je reconnais et accepte d'honorer mes obligations éthiques et juridiques envers mes clients, les commanditaires, mes collègues et envers le public en général. En cas de violation d'une partie quelconque du Code de déontologie de Zen Touch, j'accepte que tout organisme de réglementation,

puisse m'en tenir responsable. En outre, j'accepte que ma responsabilité pour toute infraction puisse inclure des sanctions, telles qu'une obligation de formation complémentaire de coaching ou toute autre formation, ou bien la perte de mon statut d'adhérent au code déontologique.

Adopté par le Conseil d'administration de Zen Touch Global en Aout 2020  
© 2020 Code déontologique Zen Touch